

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/09/29-2/01**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024254-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/10/2022

Réception Préfet : 07/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

OBJET : Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la ville de Chelles

Pour faire face à la montée des effectifs à Chelles, il a été décidé d'augmenter provisoirement la capacité du collège « Pierre Weezerka ». Des bâtiments industrialisés ont donc été mis en place provisoirement à l'entrée du collège sur la place de la Légion d'Honneur. Une convention d'occupation temporaire du domaine public a été signée avec la commune de Chelles en 2020. La Convention initiale prévoyait la fin de l'occupation du domaine public le 2 octobre 2022, après la livraison du 5ème collège de Chelles. Cependant, bien que le nouveau collège soit livré et même si la nouvelle sectorisation est effective depuis le mois de septembre 2022, les bâtiments industrialisés doivent être maintenus en place pour un délai supplémentaire de 2 années scolaires avec une restitution des surfaces relatives à l'occupation au plus tard le 2 octobre 2024. Un avenant à la convention initiale est donc nécessaire.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la convention d'occupation temporaire du domaine public de Chelles, approuvée le 26 juin 2020 par la délibération n° 5/01 de la commission permanente,

VU la délibération du Conseil général n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°1,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention temporaire du domaine public avec la ville de Chelles, consentie à titre gratuit, tel que joint en annexe de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ce projet d'avenant n° 1 à ladite convention, au nom du Département, avec la ville de Chelles.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne